

Partager

Covid-19 au Luxembourg : ce qui vous attend dès jeudi

Auteur : Isabelle Simon Dans A la Une Mis à jour le 24/11/20 8:38 | Publié le 24/11/20 8:38



La loi promulguant la fermeture des cafés et restaurants jusqu'au 15 décembre sera votée mercredi. (photo Julien Garroy)

Le mot d'ordre, donné lundi par le gouvernement, pour les semaines à venir est de réduire les interactions au strict minimum. Le reconfinement partiel, touchant Horeca, culture et sport, doit encore être voté mercredi. Voici les mesures principales :

COUVRE-FEU. L'interdiction de circuler entre 23 h et 6 h sur la voie publique est prolongée jusqu'au 15 décembre inclus.

EN PRIVÉ. Le nombre d'invités par ménage passe de 4 à 2 convives maximum.

HORECA. Cafés et restaurants vont fermer jusqu'au 15 décembre inclus. La livraison de repas et le service à emporter restent autorisés.

CULTURE. Les cinémas, théâtres et salles de concert vont fermer. Par contre, les bibliothèques, musées et galeries d'art, où les personnes circulent, restent ouvertes.

LOISIRS. Les parcs d'attractions et à thèmes, les aires de jeux en intérieur et le casino vont fermer.

COMMERCE. Les magasins et autres commerces pourront rester ouverts en respectant les règles en vigueur, dont l'accès limité dans les grandes surfaces. La tenue de salons et de foires sera interdite.

CULTES. Les églises, mosquées et autres lieux de culte restent ouverts.

ÉCOLES. Les écoles restent ouvertes. Des mesures sanitaires supplémentaires (enseignement en alternance dans les classes supérieures du lycée, organisation des cantines...) seront en vigueur à partir du lundi 30 novembre.

SPORT. Les halls sportifs, piscines et salles de fitness seront fermés. Une exception concerne les activités

prescrites par un médecin. Le sport en plein air reste possible (bulle maximale de 4 personnes). Le «sport élite» tout comme les cours d'éducation physique à l'école sont dispensés de ces restrictions.

AUTRES. Les gestes barrières, le port du masque dans les transports publics, la limitation des rassemblements (plus de 4 avec masque, 5 à 100 avec masque et distance et jusqu'à 100 en étant assis, masque et distance inclus) restent en vigueur.